

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 101-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.0585

Déposée le: 27.04.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Imboden (Bern, Les Verts) (porte-parole)
Rüfenacht (Biel/Bienne, Les Verts)
Cosignataires: 10

Urgence demandée: Oui
Urgence accordée: Oui 05.06.2014

N° d'ACE: du
Direction: Direction de la justice, des affaires communales et des affaires ecclésiastiques
Classification: –
Proposition du
Conseil-exécutif:



Création des places nécessaires pour les gens du voyage

Les manifestations de gens du voyage à Berne et à Nidau/Bienne sont révélatrices d'un problème actuel. Travaux préliminaires, directives de la Confédération et interventions parlementaires n'y ont rien fait : il n'y a toujours pas assez d'aires de séjour et de transit dans le canton de Berne. D'après les mesures prises jusqu'à présent et les dernières déclarations du conseiller d'Etat en charge du dossier, les autorités ne semblent pas avoir bien saisi l'urgence de la situation. Prié d'expliquer pourquoi les travaux n'ont pas avancé, le conseiller d'Etat compétent a déclaré publiquement que dans le canton de Berne la place était limitée, que les terrains étaient rares et chers et que ceux qui s'y prêtaient étaient utilisés pour l'agriculture ou devaient être construits ou encore accueillir des parcs de stationnement.

Il est vrai que le canton de Berne a intégré une fiche de mesures sur les gens du voyage au plan directeur lors des adaptations apportées en 2010, réglant ainsi la planification de nouveaux emplacements au niveau cantonal. La « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne », élaborée entre-temps et parue en septembre 2013, décrit la procédure et présente les résultats de l'évaluation des sites. Il s'agissait de trouver au moins un emplacement adéquat dans le périmètre de chacune des six conférences régionales. La pro-

priété foncière constituait un critère particulièrement important. L'évaluation a porté prioritairement sur les parcelles appartenant à la Confédération ou au canton. Sont entrées en considération comme aires de transit en Haute-Argovie, dans l'Emmental ainsi que dans l'agglomération de Bienne, outre des terrains de la Confédération et du canton, des parcelles appartenant à des communes et à des particuliers. En tout, 74 emplacements (parcelles) ont été étudiés dans le cadre du projet-pilote « Aires de transit ». Du point de vue de l'aménagement du territoire, 15 d'entre eux pourraient servir d'aires de transit. Sur l'ensemble du territoire cantonal, 50 parcelles appartenant à la Confédération ou au canton ont par ailleurs été étudiées, et douze d'entre elles ont été jugées adéquates sur le plan de l'aménagement du territoire. Le groupe de travail « Gens du voyage » avait décidé dans un premier temps de ne pas mener plus avant la stratégie.

Dans ce contexte, le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Où en sont les deux projets-pilotes prioritaires selon la « Stratégie relative au choix des emplacements pour les gens du voyage dans le canton de Berne » de septembre 2013, à savoir la création d'une aire de séjour dans la région de Bienne et la réhabilitation de l'aire de transit de Thoun/Allmendigen ?
2. Quand disposera-t-on des bases réglementaires en matière d'aménagement et des moyens financiers nécessaires, et quand ces emplacements devraient-ils ouvrir ?
3. L'évaluation des sites a révélé l'existence de nombreux emplacements adaptés dans le canton de Berne (12 sur les 50 qui ont été évalués). Pour quelles raisons les autres pistes ont-elles été écartées ?
4. Pourquoi n'a-t-il pas été possible de définir un lieu approprié dans le périmètre de chacune des conférences régionales, comme prévu initialement ?
5. Pourquoi le groupe de travail « Gens du voyage » a-t-il décidé de s'en tenir là (il n'a pas contacté les communes concernées p. ex.) et pourquoi a-t-il (entre-temps) suspendu ses travaux alors qu'aucune solution n'avait encore été trouvée ?
6. Le Conseil-exécutif est-il conscient que le manque d'emplacements rend les conditions de vie des Yéniches considérablement plus difficiles et est-il prêt à rechercher rapidement des solutions avec l'ensemble des acteurs et des actrices (organisations yéniches, communes, conférences régionales, etc.) pour remédier à cette situation ?

Motivation de l'urgence :

Malgré les directives de la Confédération et les interventions parlementaires (notamment la motion « Création rapide d'aires de séjour et de transit pour les gens du voyage », dont les chiffres 1 à 3 ont été adoptés sous forme de postulat en 2012), il semble qu'on ne porte pas l'attention nécessaire au dossier. Une réponse rapide est nécessaire pour que la situation soit tirée au clair pour les personnes concernées et le public.